

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2016

Secrétaire de la séance: Stéphanie RODRIGUES

Vote du Procès verbal du précédent Conseil Municipal du 22 novembre 2016.

Ordre du jour:

Dossier coeur de village
Barri du Fraysse
Convention Trato-Pelle
Déclaration de travaux et permis de construire
Questions diverses

Monsieur le Maire précise que les demandes de subvention au titre de la DETR sont à envoyer à la Sous-Préfecture pour le 16 décembre 2016. Compte tenu de l'avancement des deux projets, celui du coeur de village et du barri de Fraysse, il est possible de solliciter cette Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les exercices de 2017 et de 2018. Au titre de l'année 2016 les demandes sont faites par la commune et CAUVALDOR prendra la relève en 2017.

Délibérations du conseil:

Barri du Fraysse : demandes de subvention (D 2016 052)

Dans le cadre de la révision de la carte communale, le Conseil municipal a entrepris une réflexion sur la création d'une nouvelle zone constructible. Par délibération en date du 1^{er} août 2016, le Conseil municipal a décidé d'en assumer la maîtrise foncière en achetant aux propriétaires concernés le terrain. Le bornage des parcelles vient d'être finalisé par le cabinet de géomètres GEA de Saint-Céré et le service du Cadastre a procédé au numérotage du document modificatif du parcellaire cadastral zonage. Les actes de vente correspondant peuvent être conclus.

Différents scénarios d'aménagement de cette nouvelle zone constructible établis par le bureau d'études URBADOC ont été examinés et un projet retenu.

Monsieur le Maire propose donc d'engager dès 2017 les travaux correspondant pour un montant prévisionnel de 396 092,40 selon le détail ci-après :

Désignation	Prix total € HT
Préparation de chantier	1 500.00
Terrassements	54 123.00
Réseaux et canalisations	111 110.00
Voirie	26 775.00
Mobilier urbain et aspect paysager	99 148.00
Recolement-divers	1 200.00
Divers – imprévus études de sol	7 000.00
Maîtrise d'oeuvre	23 200.00
Achat terrain- frais géomètre	72 036.40
Total	396 092.40

Il propose de solliciter les différentes aides qui peuvent être obtenues de l'Etat et du Département et d'adopter le plan de financement suivant :

	Montant	%
DETR	74 320.25	18.76 (25 % hors chaussée)
Département (FAPEC)	14 872.20	3.75 (15% aspect paysager)
Région (FRI)	22 500.00	5.68 (aménagement paysager)
Autofinancement	77 500.00	19.57
Vente des lots	206 899.95	52.24
Total	396 092.40	100.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Projet urbain d'aménagement des espaces publics : demandes de subvention (D 2016 053)

Par délibération en date du 21 novembre 2015, le Conseil municipal a validé l'esquisse d'aménagement du centre bourg préparée par M. Julien DUMOLARD, architecte DPLG et son équipe.

Monsieur le Maire propose d'engager dès 2017 les travaux correspondant pour un montant prévisionnel de 516 450 euros selon le détail ci-après plus maîtrise d'œuvre :

Aménagement du centre bourg	186 450 € HT
Réseau eaux pluviales	245 000 € HT
Traitement des stationnements	85 000 € HT
Sous-total	516 450 € HT
<i>Maîtrise d'œuvre (11%)</i>	<i>56 850 € HT</i>
Total général	573 300 € HT

Il propose de solliciter les différentes aides qui peuvent être obtenues de l'Etat, du Département, de la Région et de CAUVALDOR et d'adopter le plan de financement suivant :

REPARTITION	Montant en €	%
DETR	143 000	24.94
Région	60 000 30 000 sur 2017 et 30 000 sur 2018	10.47
Département (FAIE)	75 000	13.08
Amendes de police	20 000	3.49
Emprunt	0	
Réserve parlementaire	15 000 sur 2018	2.62
Sous Total	313 000	54.60
AUTO FINANCEMENT	260 300	45.40
• CAUVALDOR	130 150	22.70 (50% de l'auto financement)
• COMMUNE	130 150	22.70 (50% de l'auto financement)
TOTAL	573 300	100

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet .

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION Tracto Pelle: nous sommes dans l'attente de la convention demandée à CAUVALDOR.

Déclaration de travaux et permis de construire: ce dossier est remis au prochain conseil municipal.

Questions diverses:

Monsieur Jean-Claude GOUDOUBERT linforme que par manque de temps il est obligé de démissionner de son mandat au SYDED. Cette décision sera actée au prochain Conseil Municipal.

Clôture de la séance à 22h40.